



La stratégie de la CDIP pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation

Le 21 juin 2018, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté sa stratégie pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation, dans laquelle les cantons s'accordent sur les objectifs qu'ils veulent poursuivre en ce qui concerne l'éducation et la numérisation.

Rétrospective

L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté pour la première fois une déclaration relative aux technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation il y a presque vingt ans (le 8 juin 2000). Cette déclaration s'inscrivait notamment dans le contexte de la décision de créer et d'exploiter un serveur suisse de l'éducation. Des recommandations ont suivi quatre ans plus tard (*recommandations du 25 mars 2004 relatives à la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine des technologies de l'information et de la communication*). La même année, la CDIP a promulgué le *profil des formations complémentaires destinées aux formateurs et formatrices dans le domaine de l'intégration des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans l'enseignement*. Une nouvelle stratégie en matière de TIC est venue redéfinir en 2007 les priorités de la coordination intercantonale dans ce domaine. La stratégie numérique de 2018 la remplace.

La stratégie de 2018

La stratégie nouvellement adoptée s'inscrit dans un processus continu de transformation numérique. La gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation génère depuis longtemps de grands travaux dans les cantons, que ce soit à propos des compétences numériques des élèves, sur le plan de l'équipement technique et des infrastructures, au niveau de la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants, dans la promotion des moyens d'enseignement et environnements d'apprentissage numériques ou en vue d'une utilisation pédagogique et didactique des nouvelles technologies. La stratégie numérique de la CDIP intègre ces évolutions. Dans cette stratégie, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique conviennent d'objectifs communs pour la gestion de la transition numérique. Ils entendent continuer à jouer un rôle actif dans la transition numérique et en tirer le

meilleur parti pour les processus éducatifs et l'organisation de l'éducation. Leur objectif principal est d'aider au mieux tous les élèves et toutes les personnes en formation à devenir autonomes et responsables dans un monde en constante évolution sous l'effet de la numérisation. Les objectifs de la stratégie sont articulés autour de sept champs thématiques.

De la stratégie aux mesures concrètes

Un an après l'adoption de sa stratégie numérique en juin 2018, la CDIP s'est dotée le 27 juin 2019 d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie. Il contient les mesures à prendre à l'échelon de la coordination nationale, c'est-à-dire au sein de la CDIP. Ces mesures doivent être comprises comme un complément aux travaux entrepris par les cantons. Le tableau (ci-dessous) donne un aperçu des principaux produits et projets correspondant aux sept champs thématiques de la stratégie.

Edulog

L'une des mesures principales de la CDIP est la création de la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation, approuvée en octobre 2019 et lancée sous le nom d'Edulog (au lieu de FIDES, utilisé jusqu'alors). Son secrétariat est assuré par l'agence spécialisée educa.ch. Les premiers accès en ligne via la fédération seront possibles dès le début de l'année scolaire 2020/2021 (voir article p. 23).

Les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique entendent continuer à jouer un rôle actif dans la transition numérique et en tirer le meilleur parti pour les processus éducatifs et l'organisation de l'éducation.



Les sept champs thématiques de la stratégie de la CDIP (1-7) ainsi que les mesures planifiées à l'échelon de la coordination nationale et décidées par la CDIP en juin 2019 :

1) Utilisation des données : l'utilisation des données du système éducatif, c'est-à-dire la manière de gérer les données générées par la numérisation et d'en assurer la sécurité
Rapport de base
Edulog (Fédération des services d'identités de l'espace suisse de formation)
Échange des données de la formation professionnelle (programme OPTIMA)
2) Écoles : les compétences et ressources nécessaires pour les écoles et les responsables d'établissement scolaire (équipement, infrastructures, identité numérique)
Cadre pour la compétence numérique des écoles Recommandations relatives à l'équipement TIC des écoles
3) Élèves : les compétences que doivent acquérir les élèves et les personnes en formation pour pouvoir faire face à la numérisation
Modèle de compétences pour la compétence numérique à partir des plans d'études régionaux
4) Enseignantes et enseignants: le renforcement continu des enseignantes et enseignants dans leur rôle au centre de l'enseignement et de l'apprentissage, également dans le contexte de la numérisation, par le biais de la formation initiale et continue
Rapport sur la formation des enseignantes et enseignants (activités des HEP)
5) Recherche : la mise à profit par la recherche et l'innovation du potentiel offert par la numérisation
Accès aux données pour la recherche
6) Nouveaux acteurs : la clarification des rôles des nouveaux acteurs
État des lieux des moyens didactiques numériques
Cadre de dialogue avec les nouveaux acteurs
Concept pour la gestion des données numériques
7) Réseau des autorités : le recours aux nouvelles possibilités technologiques dans le réseau des autorités de l'éducation et de la formation
Concepts pour les échanges spécialisés et pour le numérique d'abord au sein du réseau de la CDIP